CEB

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

RAPPORT DU GOUVERNEUR

États financiers 2008



Table des matières

États financiers 2008

ÉTATS FINANCIERS ÉTABLIS SELON LES NORMES COMPTABLES IFRS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE 60

Objectifs de la Banque 60
Bilan 61
Compte de résultat 62
État de variation des capitaux propres 63
Tableau des flux de trésorerie 64

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS 65

Note A. Résumé des principales méthodes comptables appliquées 65
Note B. Gestion des risques financiers et du capital 71
1. Risque de crédit 71
2. Risque de marché 76
3. Risque de liquidité 78
4. Risque opérationnel 80
5. Gestion du capital 80
Note C. Actifs et passifs financiers 82
Note D. Instruments financiers dérivés de couverture 83
Note E. Portefeuille-titres 83
Note F. Créances sur les établissements de crédit et la clientèle 84
Note G. Immobilisations corporelles et incorporelles 87
Note H. Dettes envers la clientèle et dettes représentées par un titre 88
Note I. Compte Fiduciaire Sélectif (CFS) 89
Note J. Provisions pour risques et charges 92
Note K. Capital souscrit 94
Note L. Marge d'intérêts 95
Note M. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat 97
Note N. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente 97
Note O. Commissions nettes 97
Note P. Charges générales d'exploitation 98
Note Q. Coût du risque 98
Note R. Événements postérieurs à la date de l'arrêté des comptes 98

RAPPORT DE L'AUDIT EXTERNE 99

RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE 101

APPROBATION DES COMPTES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 102

APPROBATION DES COMPTES PAR LE CONSEIL DE DIRECTION 103

BILAN APRÈS AFFECTATION DU RÉSULTAT 104

ÉTATS FINANCIERS ÉTABLIS SELON LES NORMES COMPTABLES IFRS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE

Objectifs de la Banque

"La Banque a pour objectif prioritaire d'aider à résoudre les problèmes sociaux que pose ou peut poser aux pays européens la présence de réfugiés, de personnes déplacées ou de migrants résultant de mouvements de réfugiés ou d'autres mouvements forcés de populations ainsi que de la présence de victimes de catastrophes naturelles ou écologiques.

Les projets d'investissement auxquels concourt la Banque peuvent viser soit à aider ces personnes dans le pays où elles se trouvent, soit à leur permettre de retourner dans leur pays d'origine lorsque les conditions d'un tel retour sont réunies, soit, le cas échéant, à s'installer dans un autre pays d'accueil. Ces projets doivent être agréés par un Membre de la Banque.

La Banque peut également concourir à la réalisation de projets d'investissement, agréés par un Membre de la Banque permettant la création d'emplois dans des régions défavorisées, le logement de populations à bas revenus ou la réalisation d'infrastructures sociales".

(Statut, Article II).

Secteurs d'intervention

Conformément à la Résolution 1495 (2006) approuvée le 16 juin 2006 par le Conseil d'administration, la CEB concourt à la réalisation de projets d'investissement à caractère social en faveur de la cohésion sociale, au travers de trois lignes d'action sectorielle, à savoir le renforcement de l'intégration sociale, la gestion de l'environnement et le développement du capital humain.

Ses interventions obéissent à des critères d'éligibilité spécifiques à chaque ligne d'action sectorielle, traduisant à la fois la vocation sociale propre à la CEB et la logique de développement qui sous-tend l'ensemble de son activité.

Chacune de ces trois lignes est composée de secteurs d'intervention suivants :

- Renforcement de l'intégration sociale

Contribuer au renforcement de l'intégration sociale et s'attaquer ainsi aux racines de l'exclusion signifie, sur le plan opérationnel, agir en faveur des réfugiés, migrants et personnes déplacées, du logement social, de la création et du maintien d'emplois, améliorer la qualité de vie en milieu urbain et rural et moderniser les infrastructures des services publics administratifs et judiciaires.

- Gestion de l'environnement

Prendre part à la gestion de l'environnement se traduit à la fois par la réponse systématique aux situations d'urgence, en cas de catastrophes naturelles ou écologiques, et par une action durable au service de la prévention, de la protection de l'environnement ou de la sauvegarde du patrimoine historique et culturel.

- Développement du capital humain

Soutenir le développement du capital humain, dans les domaines clés de la santé, de l'éducation et de la formation professionnelle, favorise à terme une croissance économique et sociale, à la fois plus dynamique et plus équitable, au service de l'épanouissement de l'individu et du bien-être collectif.

Bilan

En milliers d'euros

Actif	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Caisse, avoirs auprès des banques centrales		194 275	185 983
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		289 582	182 180
Instruments dérivés de couverture	D	1 693 822	1 003 008
Actifs financiers disponibles à la vente	E	2 628 227	2 262 071
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle			
Prêts	F	12 601 277	12 114 377
Autres créances	F	1 979 204	746 850
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	E	1 975 983	1 969 611
Immobilisations corporelles et incorporelles	G	31 738	30 460
Comptes de régularisation et actifs divers		8 932	14 405
Total de l'actif		**21 403 040**	**18 508 945**

Passif			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		2 515 544	2 761 104
Instruments dérivés de couverture	D	434 793	436 552
Dettes envers la clientèle	H	73 281	52 264
Dettes représentées par un titre	H	16 171 014	13 263 780
Comptes de régularisation et passifs divers		277 269	32 642
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	I	78 684	75 464
Provisions pour risques et charges	J	67 726	61 454
Total dettes		**19 618 311**	**16 683 260**
Capital	K		
Souscrit		3 303 450	3 303 450
Non appelé		(2 933 712)	(2 933 712)
Appelé		369 738	369 738
Réserve générale		1 489 760	1 401 487
Gains ou pertes latents ou différés	E	(170 596)	(38 813)
Résultat de l'exercice		95 827	93 273
Total capitaux propres		**1 784 729**	**1 825 685**
Total du passif		**21 403 040**	**18 508 945**

Compte de résultat

En milliers d'euros

	Notes	2008	2007
Intérêts et produits assimilés			
Actifs financiers disponibles à la vente		131 029	96 666
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle		673 265	574 063
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		92 554	92 243
Intérêts et charges assimilées			
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		(8 589)	(7 686)
Dettes représentées par un titre		(767 179)	(635 348)
Autres intérêts et charges assimilées		(3 098)	(2 762)
Marge d'intérêts	**L**	**117 982**	**117 176**
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	M	9 815	5 509
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	N	(626)	675
Commissions nettes	O	(418)	(498)
Produit net bancaire		**126 753**	**122 862**
Charges générales d'exploitation	P	(28 394)	(27 984)
Dotations nettes aux amortissements sur immobilisations	G	(1 623)	(1 605)
Résultat brut d'exploitation		**96 736**	**93 273**
Coût du risque	Q	(909)	
Résultat net		**95 827**	**93 273**

État de variation des capitaux propres

En milliers d'euros

	Capital appelé	Réserves et résultats	Gains/pertes latents ou différés	Total capitaux propres
Capitaux propres au 1er janvier 2007	**368 648**	**1 404 448**	**(301)**	**1 772 795**
Affectation du résultat de l'exercice 2006		(6 000)		(6 000)
Résultat de l'exercice 2007		93 273		93 273
Autres variations	1 090	3 039	(38 512)	(34 383)
Capitaux propres au 31 décembre 2007	**369 738**	**1 494 760**	**(38 813)**	**1 825 685**
Affectation du résultat de l'exercice 2007		(5 000)		(5 000)
Résultat de l'exercice 2008		95 827		95 827
Autres variations			(131 783)	(131 783)
Capitaux propres au 31 décembre 2008	**369 738**	**1 585 587**	**(170 596)**	**1 784 729**

Tableau des flux de trésorerie

En milliers d'euros

Exercice clos le 31 décembre	Notes	2008	2007
Résultat de l'exercice		**95 827**	**93 273**
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	G	1 624	1 605
+/- Dotations nettes aux provisions		909	
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement		3 160	3 417
+/- Autres mouvements		(23 066)	23 196
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat		**(17 373)**	**28 218**
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et avec la clientèle		(370 760)	(114 873)
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		(564 581)	(539 624)
+/- Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		229 477	(22 852)
Diminution /(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		**(705 864)**	**(677 349)**
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (a)		**(627 410)**	**(555 858)**
+/- Flux liés aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		(11 320)	(62 793)
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	G	(2 901)	(1 652)
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (b)		**(14 221)**	**(64 445)**
+/- Flux de trésorerie provenant de ou à destination des États membres		9 001	15 365
+/- Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		1 856 134	430 371
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (c)		**1 865 135**	**445 736**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (d)		**11 294**	**(42 175)**
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et équivalent de trésorerie (a)+(b)+(c)+(d)		**1 234 798**	**(216 742)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		**931 458**	**1 148 200**
Caisse, banques centrales		*185 983*	*47*
Dépôts à vue et à terme auprès des établissements de crédit	F	*745 475*	*1 148 153*
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		**2 166 256**	**931 458**
Caisse, banques centrales		*194 275*	*185 983*
Dépôts à vue et à terme auprès des établissements de crédit	F	*1 971 981*	*745 475*
Variation de la trésorerie nette		**1 234 798**	**(216 742)**

Les activités de financement sont composées des flux provenant des dettes représentées par un titre.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Note A - Résumé des principales méthodes comptables appliquées

Les principales règles d'évaluation et de présentation appliquées lors de la préparation des états financiers de la Banque (CEB) sont indiquées ci-après.

Les états financiers de la Banque ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, en application du règlement européen 1606/2002. (Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm).

Les principes et méthodes comptables retenus pour l'établissement des états financiers 2008 sont identiques à ceux utilisés pour l'élaboration des états financiers de l'exercice précédent.

La CEB n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne lorsque leur application est optionnelle en 2008, et notamment IFRS 8 "Secteurs opérationnels" ; IFRIC 14 "Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction" ; IFRIC 11 "Actions propres et transactions intra-groupe". Ces normes et interprétations n'ont pas d'impact significatif sur les informations fournies dans les annexes aux états financiers.

Dans le cadre de l'application du référentiel IFRS, les principaux domaines d'estimation concernent l'appréciation des risques de crédit. En dehors de ces aspects, la nature des opérations réalisées par la CEB ne conduit pas, en termes de jugement ou de complexité d'évaluations, à procéder à des estimations ou à définir des hypothèses significatives pour l'élaboration de ses états financiers. Accessoirement, des hypothèses économiques et démographiques sont retenues pour évaluer les avantages du personnel postérieurs à l'emploi.

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Opérations en devises

Les états financiers sont établis en euros.

Les actifs et les passifs monétaires libellés dans des monnaies autres que l'euro sont convertis en euros au cours du marché en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat.

Les actifs non monétaires libellés en devises, notamment les actions et autres titres à revenu variable qui sont classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture sauf si cet actif financier fait l'objet d'une couverture de juste valeur du risque de change. Dans ce cas, les écarts de change résultant de la conversion en euros sont enregistrés en capitaux propres et ne sont constatés en résultat que lors de la cession du titre ou de sa dépréciation éventuelle.

Les opérations de change à terme sont évaluées en valeur de marché en utilisant le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant sont évaluées selon les cours de change au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées dans le compte de résultat.

Prêts

Les prêts consentis par la Banque sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine.

Les prêts sont évalués ultérieurement au coût amorti et les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif global.

Les engagements de financement sont enregistrés dans le hors-bilan pour leur montant non encore utilisé.

Des dépréciations sont constituées sur les prêts, dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur mesurable liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt.

Constitue notamment une indication objective de perte de valeur, toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- l'existence d'impayés depuis trois mois au moins
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté
- les concessions consenties aux termes des prêts, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

Les provisions relatives aux engagements de financement suivent des principes analogues.

Les modifications de valeur des prêts ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique "Coût du risque".

Dans le cadre d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable des prêts est ajustée des gains et pertes attribuables au risque couvert, en application de la norme IAS 39.

Titres

Les titres détenus par la Banque sont classés en deux catégories :

- **Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance**

La catégorie des "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" comprend les titres à revenu fixe, à échéance fixe, que la Banque a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés à leur juste valeur, augmentée des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition. Ultérieurement, ils sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre leur valeur d'acquisition et leur valeur de remboursement.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés dans le compte de résultat sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés".

Des dépréciations sont constituées sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un risque de contrepartie mesurable, suite à un événement survenu postérieurement à l'acquisition de l'actif. Les critères de dépréciation sont similaires à ceux appliqués pour la dépréciation des prêts.

Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique "Coût du risque".

- **Actifs financiers disponibles à la vente**

La catégorie des "Actifs financiers disponibles à la vente" comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas de la catégorie précédente.

La valeur enregistrée lors de leur comptabilisation initiale est le prix de négociation, c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée.

Les titres classés dans cette catégorie sont évalués à leur valeur de marché en date d'arrêté, et les variations de celle-ci, hors revenus courus, sont présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres, "Gains ou pertes latents ou différés", sauf si les titres font l'objet d'une couverture de juste valeur. Dans ce cas, la valeur comptable des titres est ajustée au compte de résultat des gains et pertes attribuables au risque couvert, en application de la norme IAS 39.

A titre d'information, la Banque n'a pas retenu l'option de reclassement des actifs financiers disponibles à la vente prévue par l'amendement modifiant les normes IAS 39 et IFRS 7.

La valeur de marché correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. La valeur de marché retenue est le prix coté lorsque le titre est coté sur un marché actif. Le cas échéant, en l'absence de marché actif, la valeur de marché est celle déterminée par la société gestionnaire de ce titre.

Lors de la cession ou de la dépréciation des titres (en cas de dépréciation durable), ces gains ou pertes latents, précédemment comptabilisés en capitaux propres, sont constatés en compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente".

Les actifs financiers disponibles à la vente sont dépréciés individuellement, par contrepartie du compte de résultat, lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition. Les critères de dépréciation des instruments de dettes sont similaires à ceux appliqués pour la dépréciation des prêts.

En cas d'amélioration ultérieure, la reprise de provision afférente à un titre à revenu fixe est portée au compte de résultat. Dans le cas d'un titre à revenu variable, la provision n'est reprise en résultat qu'à la date de cession du titre.

Les plus et moins-values de cession réalisées sur les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont portées au compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente".

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés au compte de résultat dans "Intérêts et produits assimilés". Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente".

- **Date et critères de comptabilisation**

Les titres classés dans les deux catégories ci-dessus sont inscrits au bilan à la date à laquelle est conclue la transaction.

Dettes représentées par un titre

Les titres émis par la CEB sont qualifiés d'instruments de dettes car il existe une obligation contractuelle pour la Banque de délivrer du numéraire à leurs détenteurs.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dans le cadre d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable des émissions est ajustée des gains et pertes attribuables au risque couvert, en application de la norme IAS 39.

Instruments dérivés

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan, en date de négociation, pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

Les instruments dérivés sont classés en deux catégories :

- **Dérivés détenus à des fins de transaction**

Les instruments dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés en comptabilité d'instruments de couverture. Ils sont inscrits au bilan dans la rubrique "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" lorsque la valeur de marché est positive, et dans la rubrique "Passifs financiers à la juste valeur par résultat" lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes sont portés au compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

- **Dérivés et comptabilité de couverture**

La couverture de juste valeur est utilisée par la Banque pour couvrir notamment le risque de taux d'intérêts des actifs et passifs à taux fixe, pour des instruments financiers identifiés (prêts, actifs disponibles à la vente, émissions, emprunts).

Pour qualifier un instrument financier dérivé de couverture, la Banque documente la relation de couverture, dès sa mise en place. Cette documentation précise l'actif ou le passif concerné, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité, rétrospective et prospective, de la couverture. L'instrument dérivé désigné comme couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de valeur découlant du risque couvert ; cette efficacité doit être appréciée à la mise en place de la couverture, puis tout au long de sa durée de vie.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur juste valeur et les variations de juste valeur portées au compte de résultat dans le poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat", symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée conformément à la classification de l'instrument couvert, dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés. L'incidence dans le compte de résultat représente l'inefficacité éventuelle de la couverture.

En cas d'interruption de la relation de couverture, ou si elle ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan de la Banque comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation.

Ces immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition majoré des frais directement attribuables à l'acquisition.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction de la durée de vie économique attendue du bien par la Banque, la valeur résiduelle du bien étant déduite de sa base amortissable.

A chaque date de clôture, les immobilisations sont évaluées à leur coût amorti (coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur) et, le cas échéant, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'un ajustement comptable.

Immobilisations corporelles

La partie "construction" des immeubles d'exploitation est ventilée selon les composants suivants, qui sont amortis selon leur propre durée d'utilité :

- Gros œuvre 50 ans
- Façades et toitures 50 ans
- Installations générales techniques 10 ans
- Agencements et aménagements 10 ans

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon les durées suivantes :

- Aménagements et mobilier 10 ans
- Véhicules de transport 4 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 ans

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles (logiciels informatiques) sont amorties linéairement, soit sur 1 an (logiciels bureautiques), soit sur 5 ans (logiciels métiers).

AVANTAGES DU PERSONNEL POSTÉRIEURS A L'EMPLOI

Le régime de pension de la Banque est un régime à prestations définies, financé par des cotisations versées à la fois par la Banque et par les agents. Les prestations sont calculées en fonction des années de service et en pourcentage du traitement de base de la dernière année d'activité.

Les deux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (maintien de la couverture d'assurance-maladie aux pensionnés qui le souhaitent et ajustement fiscal) sont également des régimes à prestations définies.

Ces régimes sont représentatifs d'un engagement à la charge de la Banque, qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant des engagements provisionnés est déterminé par un actuaire indépendant, selon la méthode des unités de crédit projetées.

La Banque applique la méthodologie dite "du corridor" pour comptabiliser les écarts actuariels sur les engagements constatés sur les avantages postérieurs à l'emploi. Cette méthode conduit à amortir en résultat les écarts actuariels sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des agents bénéficiaires, dès lors qu'ils excèdent 10% de la valeur actualisée de l'engagement.

COMPTE FIDUCIAIRE SÉLECTIF (CFS)

Le Compte Fiduciaire Sélectif a pour objet l'octroi de bonifications d'intérêt sur des prêts consentis par la Banque ou l'octroi de dons, dans les pays éligibles tels que définis par le Conseil d'administration. Ses modalités de fonctionnement sont définies par la Résolution 1495 (2006) approuvée le 16 juin 2006 par le Conseil d'administration.
Le CFS s'adresse en priorité à l'intention des groupes de populations suivants :

Groupes cibles prioritaires	- réfugiés, populations déplacées, migrants - populations touchées par des catastrophes naturelles ou écologiques
Groupes cibles vulnérables	- populations vivant en dessous du seuil de pauvreté (moins de 60% du revenu médian national) - enfants abandonnés et personnes handicapées - minorités ethniques

- **Bonifications d'intérêt**

Un projet financé par la Banque peut, sur proposition du Gouverneur, bénéficier d'une bonification d'intérêt au titre du CFS après approbation par le Conseil d'administration. Les ressources du CFS sont utilisées pour des projets ayant une haute finalité sociale et situés dans les pays éligibles.

- **Octroi de dons**

Les dons sont réservés à des projets devant correspondre aux objectifs prioritaires en faveur des groupes cibles prioritaires ou vulnérables, dans les pays éligibles.

Le Compte est alimenté par des subventions reçues des États membres de la Banque et au travers de dividendes à caractère social attribués à l'occasion de l'affectation du résultat de la Banque. Il peut également être alimenté par des contributions volontaires des États membres de la Banque et du Conseil de l'Europe.

Les bonifications d'intérêt et les dons font l'objet d'une approbation par le Conseil d'administration.

Les dons sont versés aux bénéficiaires et les bonifications sont enregistrées au compte de résultat en "Intérêts et produits assimilés" et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants.

Le Compte Fiduciaire Sélectif fait l'objet d'une note annexe (note I).

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31 décembre 2008, comme au 31 décembre 2007, les provisions enregistrées au passif du bilan de la Banque concernent uniquement les avantages du personnel postérieurs à l'emploi.

PARTIES LIÉES

Au regard de la norme IAS 24, la Banque ne contrôle aucune entité et ne détient aucun titre de participation. Par ailleurs, la Banque n'est la filiale d'aucune entité. Les états financiers ne sont affectés par aucune relation avec des parties liées.

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Le Statut de la CEB stipule que l'organisation, l'administration et le contrôle de la Banque sont assurés par les organes suivants :

- le Conseil de direction
- le Conseil d'administration
- le Gouverneur
- le Comité de surveillance.

Le Conseil de direction et le Conseil d'administration se composent, chacun, d'un Président et d'un représentant désigné par chaque État membre. Un Vice-Président est élu parmi les membres de chaque Conseil. Le Président du Conseil de direction et le Président du Conseil d'administration sont élus par le Conseil de direction pour un mandat de 3 ans, renouvelable une fois. Les indemnités annuelles de fonction des Présidents et des Vice-Présidents sont fixées pour la durée de leur mandat par le Conseil d'administration.

Le Gouverneur est élu par le Conseil de direction pour un mandat de 5 ans renouvelable. Il est assisté par le Vice-Gouverneur Délégué et par 2 autres Vice-Gouverneurs, élus par le Conseil de direction pour un mandat de 5 ans renouvelable, sur proposition du Gouverneur. Leurs émoluments sont fixés par le Conseil d'administration, dans le cadre de l'approbation du budget annuel de la Banque.

En synthèse, la rémunération brute des dirigeants de la CEB s'analyse comme suit :

En milliers d'euros

	2008	2007
Indemnités de fonction		
Président du Conseil de direction	45	45
Président du Conseil d'administration	45	45
Vice-Président du Conseil de direction (*prorata temporis* sur 2007, à compter du 16 juin)	6	3
Vice-Président du Conseil d'administration	6	6
Émoluments		
Gouverneur	315	312
Vice-Gouverneur Délégué	254	252
Vice-Gouverneur Ruiz-Ligero	240	237
Vice-Gouverneur Tarafás (*prorata temporis* sur 2007, à compter du 2 mai)	240	158

Les dirigeants de la CEB ne perçoivent pas de stock options ni aucune autre forme de prime. En fin de mandat, le Gouverneur et les Vice-Gouverneurs perçoivent soit une pension d'ancienneté soit une allocation temporaire défiscalisée d'un montant de 40% à 50% de leur dernier traitement, pendant une période maximale de 3 ans. Cette allocation est plafonnée de telle sorte que son montant cumulé à celui d'éventuels traitements perçus par ailleurs n'excède pas, en tout état de cause, le montant du dernier traitement versé par la CEB.

Le Gouverneur et les Vice-Gouverneurs sont affiliés aux régimes de couverture médicale et de pension de la CEB.

RÉGIME FISCAL

Le Troisième Protocole additionnel à l'Accord Général sur les Privilèges et Immunités du Conseil de l'Europe stipule que les avoirs, revenus et autres biens de la Banque, sont exonérés de tout impôt direct.

Note B - Gestion des risques financiers et du capital

Dans le cadre de ses activités de financement de projets et de sa gestion de trésorerie, la CEB est exposée à quatre principaux types de risques : risque de crédit, risque de marché, risque de liquidité et risque opérationnel.

Cette note présente des informations sur l'exposition de la Banque à ces différents types de risques, les objectifs, politiques et procédures qui permettent de mesurer et gérer ces risques ainsi que la gestion du capital.

La gestion et le contrôle des risques contribuent de façon déterminante au maintien de la solidité financière d'un établissement de crédit. La CEB révise ainsi en permanence son dispositif de gestion et de surveillance des risques, dans le respect du principe de permanence des méthodes afin de se conformer aux meilleures pratiques de la profession.

Par son statut de banque supranationale, la CEB n'est soumise ni aux ratios réglementaires de ses pays membres, ni aux Recommandations du Comité de Bâle non plus qu'aux Directives de l'Union européenne. Cependant, la CEB utilise ces réglementations comme références dans sa politique de gestion et de contrôle des risques.

D'une manière générale, le processus de gestion et les méthodes d'évaluation des risques financiers sont identiques à ceux de l'an dernier (IFRS 7.33 c).

Les organes de la Banque ont la responsabilité globale de définir et de surveiller le cadre de la gestion des risques.

Des comités décisionnaires

Le Gouverneur a créé différents comités décisionnaires chargés de développer et de contrôler les politiques de gestion des risques dans leurs domaines respectifs. Il préside tous ces comités.

- Le Comité des Risques : il constitue la clé de voûte du dispositif de gestion des risques de crédit de la Banque. Les politiques de gestion des risques sont établies pour identifier et analyser les risques auxquels la Banque doit faire face, pour fixer des limites de risques et de contrôles appropriés, et pour surveiller le respect de ces limites. Le Comité des Risques prend des décisions suite aux analyses et recommandations effectuées par le Département de la Gestion des Risques, sur une base hebdomadaire. Ce Comité est élargi une fois par trimestre aux questions de risques opérationnels (ancien Comité Organisation et Risques Opérationnels (CORO)).
- Le Comité ALM : il décide de la stratégie de gestion actif-passif de la Banque. Il prend les décisions qui s'imposent en matière de risques financiers à la lumière du rapport trimestriel sur la situation ALM de la Banque et dans le respect des politiques financières validées par le Conseil d'administration.
- Le Comité Financier : de façon hebdomadaire il examine tous les aspects de l'activité financière de la Banque (trésorerie, dettes, évolution des marchés financiers, liquidité). Ce comité est élargi une fois par trimestre, pour examiner la stratégie de financement et la politique de pricing. Il décide également de la stratégie d'émission d'emprunts (montants, devises, conditions et calendrier) en tenant compte des besoins prévisionnels de liquidité de la Banque, dans le respect de l'autorisation annuelle d'emprunt accordée par le Conseil d'administration, sur proposition du Gouverneur.

Le reporting sur la gestion des risques

Chaque semaine, les membres du Comité des Risques sont informés de l'exposition de la Banque en matière de risque de crédit. Par ailleurs, un rapport trimestriel sur la gestion des risques (crédit, marché, opérationnel) est adressé aux membres du Conseil d'administration. Enfin, le Rapport annuel du Gouverneur consacre un chapitre important à la gestion des risques au sein de la Banque et fournit une information détaillée sur son exposition en risque à la fin de chaque exercice.

1. Risque de crédit

Le risque de crédit se définit comme le risque de perte pouvant survenir en cas de non respect des obligations contractuelles d'une contrepartie et provient principalement des prêts et des activités financières.

Le Département de la Gestion des Risques identifie, évalue et gère tous les risques de crédit inhérents à l'activité de la CEB, qu'ils résultent de ses opérations de prêts, titres et dérivés. Pour chaque nouveau projet, ce Département procède à une analyse préalable de l'opération en prenant en compte la fiabilité de la contrepartie, les opérations déjà en cours avec cette dernière, ainsi que le risque-pays et recommande si nécessaire l'obtention de garanties. Par ailleurs, le Département de la Gestion des Risques suit en permanence l'application des politiques de gestion des portefeuilles (prêts, titres, dérivés) et surveille la situation de la Banque vis-à-vis des grands risques.

Le processus d'autorisation d'encours est différent selon qu'il s'agit du financement d'un projet ou d'une opération financière. Suite à l'identification d'un projet par la Direction Générale des Prêts, le Département de la Gestion des Risques procède à son évaluation et détermine sa notation interne. Puis, le Comité des Risques est saisi pour approuver, modifier ou le cas échéant rejeter les limites proposées. Enfin, le Conseil d'administration doit approuver chaque projet.

Concernant les opérations réalisées par la Direction Générale des Finances, le Conseil d'administration établit le cadre des opérations financières au travers de la définition de la politique d'investissement. Le Département de la Gestion des Risques analyse les différentes contreparties, procède à des notations internes et propose des limites qui sont ensuite approuvées, modifiées ou le cas échéant rejetées par le Comité des Risques.

Le processus de notation : conformément aux meilleures pratiques bancaires internationales, le Département de la Gestion des Risques accorde une notation interne à toutes les contreparties, en fonction d'analyses réalisées sur site ou hors site. Cette notation est constituée d'une échelle allant de 1 à 10, 10 étant la meilleure note. A chaque échelon, correspond une note sur l'échelle appliquée par les agences de notation internationales (10 = AAA, 9,5 = AA+, etc…).

Deux types de notations internes sont accordés : notation de contrepartie et notation de transaction.

Concernant la notation interne de contrepartie, le système repose sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Le système prend en compte, entre autres, les notations des agences internationales lorsque celles-ci sont disponibles. Des modèles de scoring, développés en interne, permettent d'appliquer différents ratios en fonction du type de contrepartie (États, administrations régionales, entités financières, entreprises,…). Par ailleurs, des grilles de notation interne spécifiques sont utilisées lorsque des contreparties ne bénéficient pas d'une notation par les agences de notation internationales.

La notation interne de transaction repose sur la notation interne de la contrepartie et prend ensuite en compte, le cas échéant, les différents rehaussements de crédit mis en œuvre : collatéraux, garanties, lettre de confort, cession de créances et autres structures qui permettent de réduire le risque final.

La Banque a mis en place une méthodologie de validation du système de notation interne, reposant sur l'analyse des écarts entre sa notation interne et les notations des agences internationales. Tout écart supérieur à deux "notchs" donne lieu à une révision approfondie de la notation interne.

Pour rappel, les agences de notation internationales qualifient une notation *investment grade* si elle est égale ou supérieure à Baa3/BBB-. A contrario, si cette notation est inférieure ou égale à Ba1/BB+ elle est qualifiée *below investment grade.*

Le processus d'octroi de limites : sur demande des directions opérationnelles, les limites par contrepartie sont établies par le Département de la Gestion des Risques et validées par le Comité des Risques. Celles-ci sont revues chaque année, sauf situation particulière exigeant une périodicité plus rapprochée. Les limites sont établies en valeur nominale.

Exposition au risque de crédit

L'exposition au risque de crédit pour l'ensemble des opérations de la Banque, hors intérêts courus et en valeur nominale (prêts, engagements de prêts, dépôts, titres, produits dérivés) au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007 est présentée dans le tableau ci-dessous. Il convient de préciser que, concernant le portefeuille de prêts, les rehaussements de crédit sont pris en compte.

En millions d'euros

	AAA/AA	A/BBB	*Below investment grade*	2008 TOTAL	AAA/AA	A/BBB	*Below investment grade*	2007 TOTAL
Prêts	6 646	4 438	1 339	**12 423**	6 406	4 852	749	**12 007**
Engagements prêts	594	1 502	1 306	**3 402**	581	2 326	328	**3 235**
Dépôts	1 960			**1 960**	739			**739**
Titres	4 005	595		**4 600**	4 074	54		**4 128**
Nostro	205	1		**206**				
Swap - add on	648	202		**850**	594	128		**722**
Forex	21			**21**	15			**15**
Swap coll - valeur actuelle nette non couverte	14			**14**	4			**4**
Total	**14 093**	**6 738**	**2 645**	**23 476**	**12 413**	**7 360**	**1 077**	**20 850**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

Portefeuille de prêts

En 2008, l'encours de prêts a augmenté de 3,5% par rapport à 2007 et atteint € 12,4 milliards au 31 décembre 2008. Comme l'atteste le tableau ci-dessous les encours notés *investment grade* représentent 89,2% du portefeuille total, contre 93,8% fin 2007.

La politique de la Banque, similaire à celle d'autres institutions financières multilatérales, consiste à ne pas participer à des accords de rééchelonnement de dettes (capital ou intérêts des prêts).

Rehaussements de crédit dans le portefeuille de prêts

A fin décembre 2008, le montant des rehaussements de crédit du portefeuille de prêts, assurant un transfert de risque à 100%, s'élève à € 2,1 milliards contre € 1,9 milliard fin 2007. Ces rehaussements se composent de garanties à hauteur de € 1,7 milliard et de collatéraux pour € 0,4 milliard.

L'impact global de ces rehaussements sur le profil de risque de la Banque est illustré ci-dessous :

En millions d'euros

	2008				2007			
	Montant	Avant %	Montant	Après %	Montant	Avant %	Montant	Après %
AAA/AA	5 783	47%	6 646	53%	6 008	50%	6 406	53%
A/BBB	5 141	41%	4 438	36%	5 175	43%	4 852	41%
Below investment grade	1 499	12%	1 339	11%	824	7%	749	6%
Total	**12 423**	**100%**	**12 423**	**100%**	**12 007**	**100%**	**12 007**	**100%**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

L'encours sur des contreparties non notées par les agences de notation internationales représente 8,2% de l'encours total et les notations internes accordées à ces contreparties s'échelonnent entre 2,5 et 9,5.

De même qu'à fin 2007, la CEB ne déplore aucune créance impayée à la fin de l'exercice 2008.

Engagements de prêts

Au cours de 2008, le niveau du stock de projets engagé reste stable (légère progression de 5,1%). A la fin de l'exercice 2008, il s'élève à € 3,4 milliards contre € 3,2 milliards à fin 2007.

En millions d'euros

	2007	2008	Variation 2008-2007
AAA/AA	581	595	2%
A/BBB	2 326	1 502	-35%
Below investment grade	328	1 306	298%
Total engagé	**3 235**	**3 402**	**5%**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales.

Répartition de l'encours de prêts par type de contrepartie

En millions d'euros

	AAA/AA	A/BBB	*Below investment grade*	2008 TOTAL	AAA/AA	A/BBB	*Below investment grade*	2007 TOTAL
États	887	2 093	1 214	4 194	437	2 870	725	4 032
Administrations publiques	577	264	17	859	698	173		871
Institutions financières étatiques	525			525	554			554
Institutions financières spécialisées	862	206	39	1 106	895	155	5	1 055
Autres banques	3 723	1 689	39	5 451	3 719	1 535	19	5 273
Institutions non financières	73	185	30	288	103	119		222
Total	**6 646**	**4 438**	**1 339**	**12 423**	**6 406**	**4 852**	**749**	**12 007**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

Répartition de l'encours des 10 principaux emprunteurs selon leur nature et leur notation

En millions d'euros

	AAA/AA	A/BBB	*Below investment grade*	TOTAL	2008 %		AAA/AA	A/BBB	*Below investment grade*	TOTAL	2007 %
1 État B		768		768	5%	1 État A			653	653	5%
2 État A			672	672	6%	2 État B		638		638	5%
3 Autre banque A	600			600	4%	3 État C		571		571	5%
4 État C		517		517	5%	4 Autre banque A	557			557	5%
5 Inst. fin. étatique	514			514	4%	5 Inst. fin. étatique	539			539	4%
6 État E	501			501	3%	6 État D		477		477	4%
7 État F			441	441	4%	7 État E		459		459	4%
8 État D		421		421	3%	8 Autre banque B	435			435	4%
9 Autre banque C	414			414	3%	9 Autre banque C	383			383	3%
10 Autre banque B	391			391	4%	10 Autre banque D	382			382	3%
Sous-total	**2 419**	**1 706**	**1 114**	**5 239**	**42%**	**Sous-total**	**2 296**	**2 144**	**653**	**5 094**	**42%**
Autres	4 227	2 732	225	7 184	58%	Autres	4 110	2 708	96	6 913	58%
Total	**6 646**	**4 438**	**1 339**	**12 423**	**100%**	**Total**	**6 406**	**4 852**	**749**	**12 007**	**100%**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

Portefeuilles obligataires

La CEB gère deux portefeuilles obligataires : un portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et un portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente. Les deux portefeuilles sont majoritairement composés de titres libellés en euros, soit 94,9% fin 2008 contre 96% fin 2007. La répartition par notation de l'encours en valeur nominale de chacun de ces portefeuilles au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007 est donnée dans le tableau suivant :

En millions d'euros

	AAA	AA	A	2008 TOTAL	AAA	AA	A	2007 TOTAL
Portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente	902	1 324	515	2 741	267	2 001	19	2 287
Portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à échéance	1 399	380	80	1 859	1 545	261	35	1 841
Total	**2 301**	**1 704**	**595**	**4 600**	**1 812**	**2 262**	**68**	**4 128**
	50%	*37%*	*13%*	*100%*	*44%*	*55%*	*2%*	*100%*

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

La répartition selon les pays des contreparties émettrices des deux portefeuilles de titres est la suivante :

En millions d'euros

	2008		2007	
Portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à échéance				
France	1 163	62%	1 168	63%
Portugal	200	11%		
Italie	161	9%	161	9%
Allemagne	148	8%	183	10%
Espagne	93	5%	153	8%
Autres pays	95	5%	177	10%
Sous-total	**1 859**		**1 841**	
Portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente				
France	944	35%	804	35%
États-Unis	771	28%	766	33%
Pays-Bas	337	12%		
Espagne	310	11%	450	20%
Allemagne	310	11%		
Autres pays	70	3%	266	12%
Sous-total	**2 741**		**2 287**	
Total	**4 600**		**4 128**	

■ Produits dérivés

La CEB a recours à des swaps d'intérêts (IRS) et à des swaps de devises (CIRS) pour couvrir les risques de marché sur ses opérations de prêts, sur son portefeuille d'actifs disponibles à la vente et sur ses émissions d'emprunts.

Les opérations sur produits dérivés requièrent systématiquement une autorisation préalable d'engagement sur la contrepartie émettrice, accordée par le Comité des Risques, et la signature d'un contrat-cadre (par exemple le contrat *ISDA Master Agreement*). Pour les opérations au-delà de cinq ans, la contrepartie doit présenter, en outre, une notation minimale équivalente à AA ou bénéficier d'un contrat de collatéral CSA (*Credit Support Annex*) avec la CEB.

L'ensemble des opérations de swaps est valorisé en valeur actuelle nette, et un suivi quotidien des positions par contrepartie est effectué afin de pouvoir procéder aux appels de marge, si nécessaire.

Fin 2008, la quasi-totalité de la valeur notionnelle de l'encours des produits dérivés est collatéralisée (99,98%) de même qu'en 2007 (99,96%).

Dans le cadre des opérations de swaps, la CEB peut recevoir comme collatéraux des dépôts et/ou des titres notés AAA (du Trésor américain ou du Trésor allemand). A fin 2008 comme à fin 2007, la totalité des collatéraux reçus est sous forme de dépôts.

■ Grands risques

Un grand risque s'entend comme une exposition globale (prêts, titres, dépôts, produits dérivés et engagements fermes de financement) vis-à-vis d'une contrepartie (ou d'un groupe de contreparties) dépassant 10% des capitaux propres. La CEB retient ici comme définition des capitaux propres : le capital appelé, les réserves, les plus ou moins-values latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente et le résultat, majorés du capital non appelé des pays actionnaires notés AAA ou AA (selon Moody's, Standard & Poor's et Fitch Ratings).

Conformément aux Recommandations du Comité de Bâle et aux Directives de l'Union européenne, la CEB s'assure qu'aucune contrepartie (ou groupe de contreparties) ne dépasse une limite égale à 25% des capitaux propres (selon la définition ci-dessus) et que le cumul des grands risques ne dépasse pas 800% de ces mêmes capitaux propres.

Au 31 décembre 2008, aucune contrepartie n'excède la limite de 25% des capitaux propres de la CEB, de même qu'en 2007, et seuls cinq groupes et deux contreparties dépassent 10%. Le total de l'encours sur ces contreparties atteint € 3,8 milliards, soit 92% des capitaux propres de la CEB contre € 2,0 milliards et 49,5% fin 2007, pour une limite de 800%. En application de la pratique bancaire courante, les risques "souverains" sont exclus de cette analyse.

2. Risque de marché

Risque de taux d'intérêt et risque de change

Le risque de marché recouvre notamment le risque de perte pouvant résulter d'une variation défavorable des taux d'intérêt et des taux de change.

La Banque est exposée, dans le cadre de ses opérations (prêts, emprunts, opérations de trésorerie), à des risques de taux et de change. Le principe retenu est la couverture systématique des positions, permettant de maintenir les risques de taux et de change à leur plus bas niveau possible. La Banque gère l'ensemble de son bilan en taux variable (à l'exception de son portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance), soit directement, soit par le biais d'un swap de couverture.

La Banque a donc recours à des produits dérivés, principalement des contrats d'échange de monnaies et de taux d'intérêt. Elle utilise ces instruments dans le cadre d'opérations de micro-couverture ou de macro-couverture :

- opérations de micro-couverture : les produits dérivés utilisés servent à couvrir le risque de marché découlant d'un élément spécifique de l'actif (prêt, titre) ou du passif (emprunt)
- opérations de macro-couverture : les produits dérivés utilisés servent à couvrir le risque global de marché mesuré à partir de l'évaluation du bilan.

Au 31 décembre 2008, comme au 31 décembre 2007, les contrats d'échange de monnaies et de taux d'intérêt sont uniquement utilisés en micro-couverture.

En raison de la stratégie adoptée, le risque de taux d'intérêt dans le bilan de la Banque se trouve limité au montant du portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance. Ce portefeuille correspond en volume à la somme des capitaux propres disponibles, du Compte Fiduciaire Sélectif et des provisions pour avantages du personnel.

Les risques de taux et de change sont mesurés et suivis par le Département ALM, placé sous l'autorité du Directeur Financier.

Le Département ALM produit à la fin de chaque trimestre un rapport sur les risques de taux, de change et de liquidité supportés par la Banque. Ce rapport analyse les conséquences d'une variation des taux d'intérêt et de la parité de change EUR/USD sur le résultat de la Banque. Il produit également une analyse de la situation prévisionnelle de liquidité.

Le cas échéant, le Département ALM rend compte de dépassements effectifs ou prévisionnels de limites et propose au Comité ALM des actions à mettre en œuvre afin de limiter la nature et le montant des risques observés.

Le Département ALM peut par ailleurs demander la réunion d'un Comité ALM extraordinaire, en cas de circonstances exceptionnelles.

Risque de change

En matière de risque de change, la stratégie de la CEB est de tendre vers le risque zéro. A cette fin, la Banque couvre toute exposition à un risque de change, le risque résiduel provenant des résultats accumulés dans des devises autres que l'euro. Ce risque est systématiquement couvert sur une base mensuelle. A chaque fin de mois, la Banque produit un arrêté de ses résultats, devise par devise, et convertit en euro toute position d'une contre-valeur supérieure à 1 million d'euros, par l'achat ou la vente au comptant de devises.

En milliers d'euros

Répartition par devise	Actif	Passif	Instruments dérivés	**Position nette 2008**	Actif	Passif	Instruments dérivés	**Position nette 2007**
Euro	19 433 206	6 834 474	(14 821 964)	(2 223 232)	16 426 177	6 099 556	(12 903 512)	(2 576 891)
Dollar des États-Unis	1 118 630	11 893 079	10 775 827	1 378	1 308 345	10 136 688	8 827 650	(693)
Yen japonais	183 166	185 763	2 872	275	139 540	111 989	(26 621)	930
Forint hongrois	13 821	39 452	25 684	53	16 428	41 599	25 224	53
Livre sterling	23 758	493 316	469 605	47	8 063	208 841	200 858	80
Autres	630 459	1 956 956	1 326 674	177	610 392	1 910 272	1 299 995	115
Total	**21 403 040**	**21 403 040**	**(2 221 302)**	**(2 221 302)**	**18 508 945**	**18 508 945**	**(2 576 406)**	**(2 576 406)**

Ce tableau montre que l'exposition de change résiduelle, après prise en compte des instruments de couverture, est non significative.

Risque de taux

Gestion du risque de taux

Le risque de taux peut affecter la rentabilité ou la valeur économique de la Banque au gré des fluctuations des taux d'intérêt. Il provient principalement de désynchronisation de nature (fixe/révisable) ou de base (Euribor/Libor…) des taux entre actifs et passifs.

L'ALM mesure ce risque en volume (gap de taux), en marge (sensibilité de la marge d'intérêts), et en valeur (sensibilité de la Valeur Actuelle Nette).

La Banque immunise la marge vis-à-vis des fluctuations des taux en adossant en taux les actifs aux passifs. Notamment, la Banque investit ses capitaux propres disponibles dans des titres détenus jusqu'à l'échéance. Ce portefeuille est composé de titres à taux fixe, généralement long terme, libellés en euros et émis par des pays ou des institutions assimilées dont la notation minimale est AA/Aa2 à la date d'acquisition.

Les montants affectés au Compte Fiduciaire Sélectif et les provisions pour avantages du personnel sont également investis dans le portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance.

Appréciation de la couverture du risque de taux

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des opérations de la CEB. Il présente une vision statique du risque de taux et de sa couverture, à la date de clôture de l'exercice, au travers d'une ventilation de l'actif et du passif par nature de taux (taux fixe et taux variable). Il permet d'identifier l'effet de la couverture du risque de taux.

Ventilation des encours 2008 par type de taux et appréciation de la couverture du risque de taux

En milliers d'euros

	Avant couverture			Instruments de couverture			Après couverture		
	Encours	Intérêts courus	Total	Encours	Intérêts courus	Total	Encours	Intérêts courus	Total
Actif									
Taux fixe	**8 565 147**	**99 862**	**8 665 009**	**(2 955 476)**	**484 665**	**(2 470 811)**	**5 609 671**	**584 527**	**6 194 198**
Encours échéancés	6 991 683	99 862	7 091 545	(2 955 476)	484 665	(2 470 811)	4 036 207	584 527	4 620 734
Encours non échéancés	1 573 464		1 573 464				1 573 464		1 573 464
Taux variable	**12 073 425**	**72 278**	**12 145 703**	**3 040 357**	**22 782**	**3 063 139**	**15 113 782**	**95 060**	**15 208 842**
Total de l'actif	**20 638 572**	**172 140**	**20 810 712**	**84 881**	**507 447**	**592 328**	**20 723 453**	**679 587**	**21 403 040**
Passif									
Taux fixe	**(18 099 508)**	**(484 666)**	**(18 584 174)**	**14 627 200**	**(39 105)**	**14 588 095**	**(3 472 308)**	**(523 771)**	**(3 996 079)**
Encours échéancés	(14 627 200)	(484 666)	(15 111 866)	14 627 200	(39 105)	14 588 095		(523 771)	(523 771)
Encours non échéancés	(3 472 308)		(3 472 308)				(3 472 308)		(3 472 308)
Taux variable	**(343 355)**		**(343 355)**	**(16 941 272)**	**(122 334)**	**(17 063 606)**	**(17 284 627)**	**(122 334)**	**(17 406 961)**
Total du passif	**(18 442 863)**	**(484 666)**	**(18 927 529)**	**(2 314 072)**	**(161 439)**	**(2 475 511)**	**(20 756 935)**	**(646 105)**	**(21 403 040)**

L'encours de l'actif à taux fixe avant couverture est de 8 565 millions d'euros. Les instruments de couverture permettent de réduire cette exposition à 5 610 millions d'euros.

Réciproquement, au passif, l'exposition à taux fixe de 18 100 millions d'euros avant couverture, est réduite à 3 472 millions d'euros, après couverture.

Sensibilité au risque de taux

Le Département ALM étudie la formation du résultat futur sous l'hypothèse de certains scénarios de taux (+/-100 pb).

Mesure de la sensibilité de la marge nette d'intérêts au risque de taux

En milliers d'euros

	Translation parallèle +100 pb	Translation parallèle -100 pb
31/12/2008	(9 095)	8 653

La sensibilité de la marge nette d'intérêts mesure l'exposition de la CEB au risque de taux qui provient d'asymétrie marginale entre les natures de taux et les périodes de révision.

Elle est calculée en quantifiant la variation subie par les revenus nets d'intérêts sur l'année glissante qui suit la date d'arrêté dans le cas d'une translation uniforme de 100 pb à la hausse ou à la baisse appliquée sur l'ensemble des courbes de taux.

Cette simulation est réalisée au niveau de chaque poste de bilan par les algorithmes d'un logiciel dédié. Ce logiciel applique la translation correspondant au scénario paramétré à l'occasion des révisions de taux sur les opérations à taux variable.

La sensibilité de la marge nette d'intérêts est mesurée sur le périmètre du bilan. Elle tient compte d'hypothèses de renouvellement d'encours des principaux postes du bilan effectuées de manière agrégée. Ces renouvellements sont assortis de taux qui sont ceux en vigueur sur le marché.

Sur la base du bilan au 31 décembre 2008 et des hypothèses de renouvellement, la marge nette d'intérêts augmenterait de 8,7 millions d'euros si les taux diminuaient de 100 points de base. A l'inverse, elle baisserait de 9,1 millions d'euros si les taux augmentaient de 100 points de base. La CEB est donc légèrement exposée à la hausse des taux.

3. Risque de liquidité

La situation de liquidité prévisionnelle fait l'objet d'un suivi quotidien. Elle est complétée par des stress tests trimestriels présentés au Comité ALM intégrant différents scénarios de défaillance des emprunteurs.

Les stress tests effectués projettent la situation de liquidité prévisionnelle avant et après remboursements anticipés. Ils calculent, conformément à la logique de Bâle II et à son approche différenciée du risque, le défaut des emprunteurs sur la base de l'encours de prêts, pondéré par le taux de probabilité de défaut publié par les agences de rating, pour une maturité et une classe de rating donnée. Un rating interne est attribué aux contreparties non notées par les agences de notation.

La CEB évalue également l'impact financier de scénarios catastrophes dans lesquels la probabilité de défaut appliquée aux emprunteurs *below investment grade* est de 100% sans possibilité de recouvrement.

Position de liquidité

Le risque de liquidité exprime la situation prévisionnelle de trésorerie de la Banque au 31 décembre 2008.

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des flux contractuels futurs et non actualisés, y compris les intérêts non courus, regroupés par échéance en fonction de la durée restant à courir entre la date de clôture de l'exercice et la date contractuelle d'échéance.

En milliers d'euros

	Jusqu'à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	Encours courants	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Encours non courants	Total
Actif								
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	194 275			194 275				194 275
Actifs financiers disponibles à la vente	564 502	100 303	522 724	1 187 529	777 899	1 203 601	1 981 500	3 169 029
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle								
Prêts	110 412	663 295	1 752 036	2 525 743	7 224 155	5 276 273	12 500 428	15 026 171
Autres créances	1 359 526	829 948	(3 813)	2 185 661				2 185 661
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	61 600	18 394	170 278	250 272	674 256	1 919 705	2 593 961	2 844 233
Total de l'actif	**2 290 315**	**1 611 940**	**2 441 225**	**6 343 480**	**8 676 310**	**8 399 579**	**17 075 889**	**23 419 369**
Passif								
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	73 281			73 281				73 281
Dettes représentées par un titre	239 489	127 743	804 239	1 171 471	11 989 163	4 628 179	16 617 342	17 788 813
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	78 684			78 684				78 684
Total du passif	**391 454**	**127 743**	**804 239**	**1 323 436**	**11 989 163**	**4 628 179**	**16 617 342**	**17 940 778**
Hors-bilan								
Instruments financiers à terme								
A recevoir	258 038	297 171	1 048 740	1 603 949	12 315 876	4 734 625	17 050 501	18 654 450
A livrer	(148 699)	(310 461)	(1 396 287)	(1 855 447)	(13 926 806)	(4 841 167)	(18 767 973)	(20 623 420)
Total du hors-bilan	**109 339**	**(13 290)**	**(347 547)**	**(251 498)**	**(1 610 930)**	**(106 542)**	**(1 717 472)**	**(1 968 970)**
Position de liquidité 2008	**2 008 200**	**1 470 907**	**1 289 439**	**4 768 546**	**(4 923 783)**	**3 664 858**	**(1 258 925)**	**3 509 621**
Actif								
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	185 983			185 983				185 983
Actifs financiers disponibles à la vente	147 708	69 568	417 577	634 853	1 137 856	886 221	2 024 077	2 658 930
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle								
Prêts	84 531	178 465	1 413 391	1 676 387	8 065 533	5 202 351	13 267 884	14 944 271
Autres créances	286 068	465 619		751 687				751 687
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	75 200	18 394	184 661	278 255	738 543	1 838 490	2 577 033	2 855 288
Total de l'actif	**779 490**	**732 046**	**2 015 629**	**3 527 165**	**9 941 932**	**7 927 062**	**17 868 994**	**21 396 159**
Passif								
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	52 264			52 264				52 264
Dettes représentées par un titre	221 977	196 975	1 503 427	1 922 379	8 670 664	5 163 440	13 834 104	15 756 483
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	52 426			52 426	23 038		23 038	75 464
Total du passif	**326 667**	**196 975**	**1 503 427**	**2 027 069**	**8 693 702**	**5 163 440**	**13 857 142**	**15 884 211**
Hors-bilan								
Instruments financiers à terme								
A recevoir	333 242	74 154	1 679 002	2 086 398	9 030 957	5 283 321	14 314 278	16 400 676
A livrer	(220 182)	(88 923)	(1 993 644)	(2 302 749)	(10 763 100)	(5 866 343)	(16 629 443)	(18 932 192)
Total du hors-bilan	**113 060**	**(14 769)**	**(314 642)**	**(216 351)**	**(1 732 143)**	**(583 022)**	**(2 315 165)**	**(2 531 516)**
Position de liquidité 2007	**565 883**	**520 302**	**197 560**	**1 283 745**	**(483 913)**	**2 180 600**	**1 696 687**	**2 980 432**

Ratio de liquidité renforcée

Le niveau de liquidité de la Banque doit respecter un ratio statutaire de liquidité renforcée.

Ce ratio est le rapport entre :

- la trésorerie disponible de la Banque : les dépôts bancaires et les actifs financiers disponibles à la vente d'une maturité résiduelle inférieure à 18 mois, et
- le besoin de liquidité : le stock de projets et le cash-flow net à l'horizon de 3 ans y compris un accroissement du besoin de liquidité lié au risque de défaut sur le portefeuille de prêts à l'horizon de 3 ans.

La trésorerie de la Banque ne doit pas être inférieure à 50% du besoin net de liquidité à 3 ans.

A fin 2008, le ratio de liquidité renforcée s'établit à 103,7% par rapport à 95,1% en 2007.

4. Risque opérationnel

Le risque opérationnel représente le risque de pertes directes ou indirectes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance de structures, de procédures, de personnes ou de systèmes ou de la survenance d'événements extérieurs.

En choisissant de se placer délibérément dans le cadre des Recommandations du Comité de Bâle, la Banque s'engage à évaluer en permanence ses risques opérationnels et à disposer des mesures de prévention adaptées. La méthode de l'indicateur de base (BIA - *Basic Indicator Approach*) a été retenue pour calculer la charge des risques opérationnels sur les capitaux propres de la Banque. Pour le calcul de cette charge, la Banque utilise la moyenne de son produit net bancaire sur les trois dernières années. Au 31 décembre 2008, la charge s'élève à € 18,2 millions, contre € 17,8 millions fin 2007.

5. Gestion du capital

Conformément au Statut (Article III), tout État européen (membre ou non du Conseil de l'Europe) et/ou institution internationale à vocation européenne peut, dans les conditions fixées par le Conseil de direction, devenir membre de la Banque.

La Banque émet des titres de participation libellés en euros auxquels souscrivent les membres. Chaque titre a la même valeur nominale de 1 000 euros.

Le Conseil de direction fixe les modalités de souscription et de libération du capital ; il détermine également celles relatives aux augmentations de capital et au retrait éventuel d'un membre.

L'adhésion s'effectue par le dépôt d'une déclaration auprès du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, stipulant que le candidat adhère au Statut de la Banque selon les conditions financières décidées par le Conseil de direction. Tout État devenant membre confirme dans sa déclaration son intention :

- d'adhérer dès que possible au Troisième Protocole additionnel à l'Accord Général sur les Privilèges et Immunités du Conseil de l'Europe
- en attendant cette adhésion, d'accorder le régime juridique découlant de ce Protocole aux biens, avoirs et opérations de la Banque, ainsi que le statut juridique résultant de ce texte, au bénéfice des organes et agents de la Banque (Statut – Article III).

Le calcul du montant de la souscription au capital et aux réserves s'effectue sur la base du taux de contribution au budget de l'Accord Partiel de la CEB par les pays candidats à l'adhésion à la Banque.

Ratio d'emploi des capitaux propres

Ce ratio statutaire a pour objectif de démontrer que le niveau des capitaux propres est suffisant pour absorber des pertes éventuelles liées à l'activité de prêts. Il s'obtient par le calcul suivant :

$$\text{Ratio d'emploi des capitaux propres} = \frac{\text{Portefeuille de prêts pondéré en risque}}{\text{Capital utilisable}}$$

- Portefeuille de prêts pondéré : ∑ [(Capital + Intérêts) X Probabilité de défaut]
- Capital utilisable : capital versé, réserves versées y compris plus ou moins-values nettes latentes sur actifs financiers disponibles à la vente.

La limite absolue du ratio d'emploi des capitaux propres est fixée à 100%.

A fin 2008, ce ratio s'élève à 20,4% contre 13,5% à fin 2007.

Risk asset coverage ratio

Ce ratio statutaire constitue une limite supplémentaire à la croissance de la part de l'encours de prêts noté *below investment grade*. Il résulte du calcul ci-dessous :

$$\textit{Risk asset coverage ratio} = \frac{\text{Portefeuille de prêts nominal noté } \textit{below investment grade}}{\text{Capital solide}}$$

- Capital solide : capital versé, réserves versées y compris plus ou moins-values nettes latentes sur actifs financiers disponibles à la vente, capital non appelé des actionnaires notés AAA/AA.

Le plafond est fixé à 66%, soit € 2,7 milliards fin 2008.

A fin 2008, ce ratio s'élève à 33,1%, contre 18,3% fin 2007.

Ratio d'endettement

Ce ratio statutaire s'obtient en rapportant la dette totale aux capitaux propres au sens large (capital souscrit, réserves versées y compris plus ou moins-values nettes latentes sur actifs financiers disponibles à la vente, résultat).

A fin 2008, le ratio s'élève à 3,66, soit une utilisation de 92% du plafond autorisé contre 3,20 à fin 2007 pour une limite maximale de 4.

Le niveau des capitaux propres à fin 2008 autorisant un plafond d'endettement de € 18,9 milliards, il subsiste donc une marge de € 1,6 milliard.

Ratio de portefeuille

Il s'agit du rapport entre l'encours des opérations de trésorerie et le montant des capitaux propres au sens large (capital souscrit, réserves versées, plus ou moins-values nettes latentes sur actifs financiers disponibles à la vente, résultat). L'encours des opérations de trésorerie est composé de l'encours des portefeuilles d'actifs financiers (actifs détenus jusqu'à l'échéance et disponibles à la vente) et des opérations de trésorerie non représentées par un titre (dépôts bancaires, *repos*).

Au 31 décembre 2008, le ratio s'élève à 1,45 contre 1,08 à fin 2007 pour une limite maximale de 2.

Compte tenu du montant des capitaux propres à fin 2008, le plafond du portefeuille est de € 9,4 milliards, soit une marge de manœuvre de € 2,6 milliards, ou 28% du plafond autorisé.

Note C - Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont présentés ci-dessous selon leurs méthodes d'évaluation.

La valeur de marché mentionnée comprend les coupons courus.

Le calcul de juste valeur des prêts de la Banque ne tient pas compte du risque de crédit, car ce risque est considéré très faible en raison du statut de créancier privilégié que les pays membres accordent à la Banque, de la nature des contreparties et de la qualité des collatéraux reçus de la part des emprunteurs. L'évolution du *pricing* du risque crédit est par ailleurs négligeable au cours du financement d'un projet.

Les prêts sont conclus à la juste valeur lors de l'initiation. Les conditions de décaissement des prêts sont équivalentes à celles pratiquées par d'autres institutions financières intervenant sur le marché des banques supranationales.

La juste valeur des titres faisant l'objet d'une opération de couverture du risque de taux est déterminée à partir des modèles de valorisation propres à la Banque et communément admises (méthode d'actualisation des *cash flows* futurs).

En milliers d'euros

	Juste valeur	Coût amorti	Total	Valeur de marché
31 décembre 2008				
Actif				
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	194 208		194 208	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	289 582		289 582	
Instruments dérivés de couverture	1 693 822		1 693 822	
Actifs financiers disponibles à la vente	2 628 227		2 628 227	2 605 436
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle	2 958 487	11 621 995	14 580 482	12 402 809
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		1 975 983	1 975 983	2 088 021
Total de l'actif	**7 764 326**	**13 597 978**	**21 362 304**	**17 096 266**
Passif				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 515 544		2 515 544	
Instruments financiers dérivés de couverture	434 793		434 793	
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		73 281	73 281	
Dettes représentées par un titre	16 171 014		16 171 014	16 108 478
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)		78 684	78 684	
Total du passif	**19 121 351**	**151 965**	**19 273 316**	**16 108 478**
31 décembre 2007				
Actif				
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	185 983		185 983	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	182 180		182 180	
Instruments dérivés de couverture	1 003 008		1 003 008	
Actifs financiers disponibles à la vente	2 262 071		2 262 071	2 260 703
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle	2 871 295	9 989 932	12 861 227	12 145 631
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		1 969 611	1 969 611	1 951 473
Total de l'actif	**6 504 537**	**11 959 543**	**18 464 080**	**16 357 807**
Passif				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 761 104		2 761 104	
Instruments financiers dérivés de couverture	436 552		436 552	
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		52 264	52 264	
Dettes représentées par un titre	13 263 780		13 263 780	13 087 025
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)		75 464	75 464	
Total du passif	**16 461 436**	**127 728**	**16 589 164**	**13 087 025**

Note D - Instruments financiers dérivés de couverture

Toutes les opérations de micro-couverture de la Banque reconnues par la norme IAS 39 sont de "juste valeur" (*fair value hedge*). Ces opérations couvrent le risque de juste valeur des actifs et passifs financiers à taux fixe (prêts, actifs disponibles à la vente, émissions obligataires).
Les instruments financiers qualifiés de dérivés de couverture se composent de swaps de taux, de devises et de change à terme.
Le tableau suivant présente la juste valeur (incluant les intérêts) de ces instruments financiers.

En milliers d'euros

	31/12/2008		31/12/2007	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments dérivés de taux d'intérêt	140 830	(222 262)	254 550	(177 626)
Instruments dérivés de cours de change	1 552 992	(212 531)	748 458	(258 926)
Total	**1 693 822**	**(434 793)**	**1 003 008**	**(436 552)**

Note E - Portefeuille-titres

En milliers d'euros

	31/12/2008		31/12/2007	
	Valeur au bilan (*)	*dont gains et pertes latents*	Valeur au bilan (*)	*dont gains et pertes latents*
Actifs financiers disponibles à la vente				
Effets publics et valeurs assimilées	216 238		100 633	
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 382 855	(170 868)	2 166 802	(39 056)
Actions et autres titres à revenu variable	799	272	768	243
Sous-total	**2 599 892**	**(170 596)**	**2 268 203**	**(38 813)**
Ajustements de juste valeur des titres couverts par des instruments dérivés de couverture	28 335		(6 132)	
Total des actifs financiers disponibles à la vente	**2 628 227**	**(170 596)**	**2 262 071**	**(38 813)**
Actifs détenus jusqu'à l'échéance				
Effets publics et valeurs assimilées	1 085 270		982 339	
Obligations et autres titres à revenu fixe	890 713		987 272	
Total des actifs détenus jusqu'à l'échéance	**1 975 983**		**1 969 611**	
Total du portefeuille-titres	**4 604 210**	**(170 596)**	**4 231 682**	**(38 813)**

() Y compris les créances rattachées*

En 2007, conformément à la décision du Comité des Risques de la Banque, une ligne de titres détenus jusqu'à l'échéance a été cédée avant l'échéance (voir la note N).

Aucun titre classé dans les catégories d'actifs financiers disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance n'a été donné en garantie en 2008 et en 2007.

Le montant des gains nets transférés, après cessions ou échéances, au compte de résultat 2008 pour les actifs financiers disponibles à la vente, s'élève à -155,2 milliers d'euros (2007 : 2,17 milliers d'euros).

La Banque détient une seule ligne de titres dépréciés, classée en actifs financiers disponibles à la vente, d'une valeur brute de 1,4 million d'euros. La provision s'élève à 0,58 million d'euros au 31 décembre 2008 (0,61 million d'euros au 31 décembre 2007).

Note F - Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Ce poste recouvre les prêts consentis aux établissements de crédit et à la clientèle et les dépôts effectués auprès des établissements de crédit.

En milliers d'euros

Répartition des prêts par catégorie d'emprunteurs	31/12/2008	31/12/2007
Prêts aux établissements de crédit		
Encours	8 299 797	8 005 311
Créances rattachées	48 731	48 472
Dépréciation des prêts aux établissements de crédit (Note Q)	(909)	
Sous-total	**8 347 619**	**8 053 783**
Prêts à la clientèle		
Encours	4 123 452	4 002 019
Créances rattachées	36 168	36 100
Sous-total	**4 159 620**	**4 038 119**
Ajustement de la valeur des prêts couverts par des instruments dérivés de couverture	94 038	22 475
Total des prêts	**12 601 277**	**12 114 377**
Autres créances		
Dépôts à vue	11 981	6 045
Dépôts à terme	1 960 000	739 430
Sous-total	**1 971 981**	**745 475**
Créances rattachées	7 223	1 375
Total des autres créances	**1 979 204**	**746 850**

Les prêts sont garantis à hauteur de 2 139 987 milliers d'euros (2007 : 1 892 233 milliers d'euros). Ces garanties peuvent prendre la forme de titres ou d'engagements par signature.

La Banque a constitué une provision pour dépréciation de 909 milliers d'euros au titre d'un risque de contrepartie identifié (2007 : -).

La répartition de l'encours des prêts et des engagements de financement par pays de localisation de l'emprunteur, au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007, est la suivante :

En milliers d'euros

	Encours				Engagements de financement	
Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	**31/12/2008**	**%**	**31/12/2007**	**%**	**31/12/2008**	**31/12/2007**
Espagne	2 097 344	16,88	2 233 528	18,60	98 632	52 332
Italie [1]	1 233 733	9,93	1 258 726	10,48	206 000	320 000
France	1 222 386	9,84	1 105 297	9,21	50 000	75 000
Allemagne [2]	911 468	7,34	963 827	8,03	200 870	275 870
Hongrie	807 775	6,50	676 576	5,63	273 572	353 563
Pologne	751 489	6,05	747 148	6,22	586 605	313 257
Finlande	751 149	6,05	688 170	5,73	50 000	87 500
Turquie	686 521	5,53	653 198	5,44	327 466	181 273
Portugal	516 133	4,15	502 500	4,18	114 660	14 660
Chypre	500 901	4,03	459 037	3,82	208 034	198 385
Roumanie	441 475	3,55	329 478	2,74	836 510	955 680
Grèce	420 584	3,39	476 815	3,97		
Danemark	326 667	2,63	350 000	2,91		
Suède [3]	280 403	2,26	214 112	1,78	47 652	54 862
Croatie	221 305	1,78	195 277	1,63	99 890	88 295
Islande	168 636	1,36	142 978	1,19	73 259	87 251
Lettonie	164 501	1,32	114 535	0,95	50 000	
Belgique	148 220	1,19	212 795	1,77		
Norvège	126 500	1,02	187 400	1,56		
Malte	98 450	0,79	101 000	0,84		
Bosnie-Herzégovine	97 651	0,79	31 926	0,27	30 724	49 291
Slovénie	89 437	0,72	63 654	0,53	40 000	25 165
Bulgarie	78 147	0,63	82 437	0,69	6 779	8 919
Irlande [4]	64 583	0,52	44 813	0,37	5 230	
Serbie	53 664	0,43	31 617	0,26	17 975	32 063
République tchèque	33 760	0,27	24 969	0,21	5 000	5 000
Albanie	33 211	0,27	17 580	0,15	38 828	38 082
Lituanie	29 371	0,24	30 375	0,25	2 172	2 172
République slovaque	28 647	0,23	34 308	0,29	8 252	7 403
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	25 252	0,20	20 914	0,17	19 500	1 500
Moldova	6 203	0,05	3 000	0,02	4 697	7 900
Estonie	6 055	0,05	7 365	0,06		
Saint-Marin	1 627	0,01	1 975	0,02		
Total	**12 423 248**	**100,00**	**12 007 330**	**100,00**	**3 402 307**	**3 235 423**

(1) dont 453 688 milliers d'euros d'encours en faveur des pays du groupe cible au 31 décembre 2008 (31 décembre 2007 : 383 490 milliers d'euros)
(2) dont 288 750 milliers d'euros d'encours en faveur des pays du groupe cible au 31 décembre 2008 (31 décembre 2007 : 213 878 milliers d'euros)
(3) dont 100 000 milliers d'euros d'encours en faveur des pays du groupe cible au 31 décembre 2008 (31 décembre 2007 : -)
(4) dont 22 407 milliers d'euros d'encours en faveur des pays du groupe cible au 31 décembre 2008 (31 décembre 2007 : 22 407 milliers d'euros)

L'encours des prêts et les engagements de financement bonifiés par le Compte Fiduciaire Sélectif, inclus dans le tableau ci-dessus, sont présentés dans la note I.

En milliers d'euros

Répartition par ligne d'action sectorielle	Encours 31/12/2008	%	Encours 31/12/2007	%	Engagements de financement 31/12/2008	Engagements de financement 31/12/2007
Renforcement de l'intégration sociale						
Aide aux réfugiés, migrants et populations déplacées	178 868		184 098		17 896	9 952
Logement pour les personnes à bas revenus	2 966 311		3 019 041		344 156	187 429
Création et maintien d'emplois viables	2 272 921		1 823 698		700 812	785 819
Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	1 318 318		1 209 835		397 897	355 728
Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires	7 950		3 886		5 660	29 554
Sous-total	**6 744 368**	**54**	**6 240 558**	**52**	**1 466 421**	**1 368 482**
Gestion de l'environnement						
Catastrophes naturelles ou écologiques	1 172 166		1 243 136		358 243	510 474
Protection de l'environnement	1 520 362		1 532 693		1 043 518	793 829
Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel	224 376		219 823		96 961	104 137
Sous-total	**2 916 904**	**24**	**2 995 652**	**25**	**1 498 722**	**1 408 440**
Développement du capital humain						
Santé	1 302 986		1 329 639		144 416	178 068
Éducation et formation professionnelle	1 458 990		1 441 481		292 748	280 433
Sous-total	**2 761 976**	**22**	**2 771 120**	**23**	**437 164**	**458 501**
Total	**12 423 248**	**100**	**12 007 330**	**100**	**3 402 307**	**3 235 423**

Engagements de financement

Les engagements de financement englobent, d'une part les projets pour lesquels un contrat-cadre a été signé, et d'autre part les projets ayant fait l'objet d'au moins un décaissement de prêt.

En milliers d'euros

Répartition par année d'approbation	2006 et avant	2007	2008	Total
Projets				
Avec signature de contrats-cadres	1 682 393	942 491	732 203	3 357 087
Avec au moins un décaissement de prêt	45 220			45 220
Total	**1 727 613**	**942 491**	**732 203**	**3 402 307**

Note G - Immobilisations corporelles et incorporelles

En milliers d'euros

	Immobilisations corporelles				Immobilisations incorporelles	
	Terrains	Constructions	Aménagements et mobiliers	Autres		Total
Valeur brute						
Au 1er janvier 2007	13 046	10 437	12 647	4 722	4 166	**45 018**
Acquisitions		263	2 372	647	551	**3 833**
Cessions						
Autres mouvements			(1 719)	(234)	(228)	**(2 181)**
Au 31 décembre 2007	**13 046**	**10 700**	**13 300**	**5 135**	**4 489**	**46 670**
Valeur brute						
Au 1er janvier 2008	13 046	10 700	13 301	5 135	4 489	**46 671**
Acquisitions		2	3 741	694	787	**5 224**
Cessions				(1)		**(1)**
Autres mouvements			(2 024)	(52)	(246)	**(2 322)**
Au 31 décembre 2008	**13 046**	**10 702**	**15 018**	**5 776**	**5 030**	**49 572**
Amortissements						
Au 1er janvier 2007			(7 805)	(3 591)	(3 209)	**(14 605)**
Dotations de l'exercice			(864)	(532)	(209)	**(1 605)**
Cessions						
Au 31 décembre 2007			**(8 669)**	**(4 123)**	**(3 418)**	**(16 210)**
Amortissements						
Au 1er janvier 2008			(8 669)	(4 123)	(3 418)	**(16 210)**
Dotations de l'exercice			(925)	(484)	(215)	**(1 624)**
Cessions						
Au 31 décembre 2008			**(9 594)**	**(4 607)**	**(3 633)**	**(17 834)**
Valeur nette						
Au 31 décembre 2008	**13 046**	**10 702**	**5 424**	**1 169**	**1 397**	**31 738**
Au 31 décembre 2007	13 046	10 700	4 631	1 012	1 071	30 460

Note H - Dettes envers la clientèle et dettes représentées par un titre

En milliers d'euros

	31/12/2008	31/12/2007
Dettes envers la clientèle		
Comptes rémunérés	73 281	52 264
dont Communauté européenne	*70 274*	*50 646*
Total des dettes envers la clientèle	**73 281**	**52 264**
Dettes représentées par un titre		
Emprunts obligataires	14 627 200	12 493 687
Dettes rattachées	477 723	504 886
Ajustement de la valeur des dettes représentées par un titre couvertes par des instruments dérivés	1 066 091	265 207
Total des dettes représentées par un titre	**16 171 014**	**13 263 780**

Évolution des comptes rémunérés de la clientèle

Des comptes rémunérés alimentés par des contributions de l'Union européenne ont été ouverts à la Banque :

- Sept comptes destinés à recevoir les contributions de l'Union européenne (Accord de contribution pour les facilités de financement destinées aux PME phase 2 fonds spécial) pour le financement partiel de projets d'investissements productifs destinés à créer ou maintenir des emplois dans les PME de treize pays membres de la CEB en Europe centrale et orientale.
 - En 2001, création du "*EC-Contribution Fund Phare Account*"
 - En 2002, contribution destinée à la Turquie "*EC-Contribution Fund MEDA Account*"
 - En 2004, augmentation, "*SME Finance Facility (SMEFF) 2002 Special Account*"
 - En 2004, contribution destinée à Chypre "*SME Finance Facility (SMEFF) Cyprus Special Account*"
 - En 2005, augmentation, "*SME Finance Facility (SMEFF) 2003 Special Account*"
 - En 2006, augmentation, "*SME Finance Facility (SMEFF) 2005 Special Account, Bulgaria, Croatia, Romania and Turkey*"
 - En 2007, augmentation, "*SME Finance Facility (SMEFF) 2006 Special Account, Bulgaria, Croatia, Romania and Turkey*"

Le solde de ces comptes s'élève à 44 378 milliers d'euros au 31 décembre 2008 (2007 : 27 380 milliers d'euros).

- Quatre comptes destinés au financement partiel de projets d'infrastructures locales, au bénéfice de municipalités de dix pays d'Europe centrale et orientale, candidats à l'adhésion à l'Union européenne à la date du projet (Bulgarie, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, République slovaque et Slovénie) dans le cadre du Programme "*EU Municipal Finance Facility*".
 - En 2004, création de "*EU Municipal Finance Facility Special Account*"
 - En 2005, augmentation et extension géographique du programme "*EU Municipal Finance Facility 2003 Special Account*"
 - En 2007, augmentation et extension géographique du programme, "*EU Municipal Finance Facility 2005 Special Account Bulgaria, Croatia, Romania and Turkey*" et "*EU Municipal Finance Facility 2006, Special Account Bulgaria, Croatia, Romania and Turkey*".

Le solde de ces comptes s'élève à 11 536 milliers d'euros au 31 décembre 2008 (2007 : 14 873 milliers d'euros).

- Trois comptes destinés au financement partiel de projets d'investissements productifs de petites et moyennes entreprises, et notamment des micro-entreprises, dans huit nouveaux États membres de l'Union européenne en Europe centrale et orientale, destinés à la création et à la sauvegarde d'emplois, dit "*Preparatory Action Programme*"
 - En 2005, création du "*Preparatory Action Special Account 2004*"
 - En 2007, augmentation, "*Preparatory Action Special Account 2005*"
 - En 2008, augmentation, "*Preparatory Action Special Account 2006*"

Le solde de ces comptes s'élève à 3 015 milliers d'euros au 31 décembre 2008 (2007 : 2 322 milliers d'euros).

- Deux comptes destinés au financement partiel de projets dans le secteur de la protection de l'environnement pour l'efficacité énergétique en Croatie, Bulgarie, Roumanie et Turquie dit "*Energy Efficiency Finance Facility*".
 - En 2007, création du "*Energy Efficiency Finance Facility 2006 Special Account*"
 - En 2008, augmentation avec focus sur les pays dans le cadre de l'Instrument d'Aide de pré-adhésion (IAP) de la Commission européenne, "*Energy Efficiency Finance Facility 2007 Special Account*"

Le solde de ces comptes s'élève à 11 345 milliers d'euros au 31 décembre 2008 (2007 : 6 071 milliers d'euros).

Par ailleurs, la CEB gère, depuis 2003, le Compte Fiduciaire Norvégien, un mécanisme mis en place à l'initiative des Autorités norvégiennes afin de financer des activités d'assistance, en particulier l'assistance technique en appui aux réformes économiques et sociales dans les pays des Balkans occidentaux. En 2008, un nouvel instrument d'assistance, le Fonds fiduciaire pour les Droits de l'Homme, destiné à soutenir la consolidation et le renforcement de l'État de droit et du système européen de protection des droits de l'homme, a été mis en place, en collaboration avec le Conseil de l'Europe et l'initiative financière initiale des Autorités norvégiennes, complétée par celles de l'Allemagne et des Pays-Bas.

Note I - Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)

Modalités de fonctionnement

Le principe de fonctionnement de ce compte est basé sur les bonifications d'intérêt. Il couvre le différentiel de taux d'intérêt entre le taux habituellement pratiqué par la Banque et le taux remboursé par l'emprunteur. Le compte peut aussi être utilisé pour l'octroi de dons.

Un projet financé par la CEB peut, sur proposition du Gouverneur, bénéficier d'une bonification d'intérêt au titre du CFS après approbation au cas par cas par le Conseil d'administration. Les ressources du CFS sont utilisées pour des projets ayant une haute finalité sociale et situés dans des pays éligibles.

Toute proposition de bonification est mentionnée dans la demande de prêt soumise par le Gouverneur au Conseil d'administration pour approbation.

Ressources

Le CFS est alimenté par :

a) des subventions reçues des États membres de la CEB, au moyen de dividendes à caractère social, lors de l'affectation du résultat annuel de la Banque
b) des contributions volontaires des États membres de la Banque
c) des contributions volontaires des Membres du Conseil de l'Europe
d) des contributions volontaires des pays non-membres du Conseil de l'Europe ou institutions internationales après accord du Conseil de direction et du Conseil d'administration.

Traitement comptable

Le CFS est scindé en deux sous-comptes :

- Un sous-compte des États membres, enregistrant le montant des ressources disponibles : au crédit sont inscrits les contributions reçues des États ainsi que le produit de la rémunération des ressources du CFS ; au débit sont portés les dons versés et les bonifications totales d'intérêts accordées au jour du versement de chaque prêt concerné.
- Un sous-compte des projets bonifiés, enregistrant les bonifications d'intérêt : au débit est inscrit le montant des bonifications portées au crédit du compte de résultat de la Banque, selon le même rythme que celui du paiement des intérêts par l'emprunteur ; au crédit sont inscrites les bonifications d'intérêts accordées au jour du décaissement du prêt bonifié.

En milliers d'euros

1) Sous-compte des États membres	Débit	Crédit
Solde du sous-compte au 1er janvier 2007		**49 856**
Versement des États membres au titre de l'exercice 2006		6 000
Intérêts créditeurs versés au CFS		2 975
Bonifications de prêts décaissés	6 390	
Dons accordés	15	
Solde du sous-compte au 31 décembre 2007 (a)		**52 426**
Versement des États membres au titre de l'exercice 2007		5 000
Intérêts créditeurs versés au CFS		3 403
Bonifications de prêts décaissés	9 778	
Dons accordés	980	
Solde du sous-compte au 31 décembre 2008 (b)		**50 071**
2) Sous-compte des projets bonifiés		
Solde du sous-compte au 1er janvier 2007		**20 554**
Bonifications de prêts décaissés en 2007		6 390
Paiements des bonifications	3 906	
Solde du sous-compte au 31 décembre 2007 (c)		**23 038**
Bonifications de prêts décaissés en 2008		9 778
Paiements des bonifications	4 203	
Solde du sous-compte au 31 décembre 2008 (d)		**28 613**
Solde du CFS au 31 décembre 2007 (a) + (c)		**75 464**
Solde du CFS au 31 décembre 2008 (b) + (d)		**78 684**

Dons

Depuis sa création en 1995, le CFS a permis l'octroi de dons, pour un montant total de 12,4 millions d'euros (2007 : 11,4 millions d'euros).

La ventilation des dons versés au cours de ces deux derniers exercices est la suivante :

En milliers d'euros

Versements	31/12/2008	31/12/2007
Bosnie-Herzegovine (HCR) : projet visant à faciliter le retour de personnes déplacées, victimes de la guerre, résidant toujours dans des centres collectifs	265	
Serbie (HCR) : projet de microcrédits au logement en faveur des personnes déplacées du Kosovo cherchant à s'intégrer localement	265	
Géorgie (UNICEF) : projet destiné à créer et à équiper un centre communautaire en faveur des enfants déplacés et touchés par les conflits ainsi que leur famille	250	
Moldova (UNICEF) : projet visant à améliorer dans tout le pays la survie, la croissance et le développement des enfants prématurés ayant un très faible poids de naissance	200	
Bulgarie (Fondation Internationale St Cyril et St. Methodius) : accès à l'éducation des enfants Rom dans la municipalité de Nova Zagora		15
Total	**980**	**15**

Encours des prêts et engagements de financement par pays, avec bonification d'intérêts du CFS

En milliers d'euros

	Encours		Engagements de financement	
Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	**31/12/2008**	**31/12/2007**	**31/12/2008**	**31/12/2007**
Hongrie	221 927	190 987	2 000	122 992
Roumanie	194 356	148 006	154 030	214 080
Croatie	155 643	167 021	11 765	12 114
Pologne	68 115	76 813	250 000	251 000
Albanie	31 597	16 055	38 828	38 082
République slovaque	21 698	25 934		
Serbie	18 600	9 600	11 000	10 000
Bulgarie	15 291	13 511	6 779	8 919
Bosnie-Herzégovine	15 079	9 926	5 724	11 291
Lituanie	7 332	7 877	2 172	2 172
Moldova	6 203	3 000	4 697	7 900
Slovénie	3 324	4 670		
Allemagne		128		
Total	**759 165**	**673 528**	**486 995**	**678 550**

Ces encours sont inclus dans le portefeuille de prêts de la Banque (note F).

Note J - Provisions pour risques et charges

La Banque a constitué, au titre des avantages postérieurs à l'emploi, les provisions pour risques et charges suivantes :

En milliers d'euros

	31/12/2008	31/12/2007
Provisions pour engagements de pension	54 232	48 867
Provisions pour autres avantages postérieurs à l'emploi	13 494	12 587
Total	**67 726**	**61 454**

La Banque administre un régime de pension et des avantages postérieurs à l'emploi connexes (assurance maladie notamment). Le montant de l'engagement au titre des différents avantages postérieurs à l'emploi est déterminé séparément, selon la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédit projetées. La dernière évaluation actuarielle a été effectuée au 31 décembre 2008 sur la base des données individuelles au 30 juin 2008.

Régime de pension

La situation financière du régime de pension est la suivante :

En milliers d'euros

	31/12/2008	31/12/2007
Situation financière du régime au 31 décembre		
Passif actuariel	(49 995)	(47 909)
Excédent / (déficit) actuariel	(49 995)	(47 909)
Stock de gains / (pertes) actuariels non reconnus	(4 237)	(958)
Provision au 31 décembre	**(54 232)**	**(48 867)**
Évolution de la provision au 31 décembre		
Provision au 1er janvier	**(48 867)**	**(43 678)**
Coût des services rendus	(3 676)	(3 869)
Charge financière liée à l'actualisation des engagements	(2 604)	(2 284)
Amortissement des écarts actuariels		(1)
Charge comptable de l'exercice	(6 280)	(6 154)
Prestations versées	915	965
Provision au 31 décembre	**(54 232)**	**(48 867)**

Les principales hypothèses retenues pour déterminer les engagements au titre du régime de pension figurent ci-dessous :

Informations diverses	2008	2007
Taux d'intérêt	5,85%	5,50%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de revalorisation des pensions	2,00%	2,00%
Taux d'augmentation des traitements	5,00%	5,00%
Moyenne de vie active résiduelle des agents au 31 décembre	14	14

Avantages postérieurs à l'emploi connexes au régime de pension

La situation financière des avantages connexes au régime de pension est la suivante :

En milliers d'euros

	31/12/2008	31/12/2007
Situation financière du régime au 31 décembre		
Passif actuariel	(8 299)	(9 050)
Excédent / (déficit) actuariel	(8 299)	(9 050)
Stock de gains / (pertes) actuariels non reconnus	(5 195)	(3 536)
(Provision) / créance au 31 décembre	**(13 494)**	**(12 586)**
Évolution de la provision au 31 décembre		
(Provision) / créance au 1er janvier	**(12 586)**	**(11 389)**
Coût des services rendus	(757)	(915)
Charge financière liée à l'actualisation des engagements	(494)	(477)
Amortissement des écarts actuariels	224	82
Charge comptable de l'exercice	(1 027)	(1 310)
Prestations versées	119	113
(Provision) / créance au 31 décembre	**(13 494)**	**(12 586)**

Les hypothèses économiques retenues pour déterminer les engagements au titre des avantages connexes sont identiques à celles retenues pour le régime de pension.

En outre, comme en 2007, l'engagement de la Banque au titre de l'assurance-maladie pour les pensionnés a été évalué sur la base d'un taux d'augmentation des cotisations patronales de 7,50% par an. Ce taux reste constant jusqu'en 2010 inclus et est de 6,00% au-delà.

Note K - Capital souscrit

La répartition du capital par pays membre est présentée ci-dessous :

En milliers d'euros

Membres	Capital souscrit	Fraction non appelée	Capital appelé
Allemagne	549 692	489 000	60 692
France	549 692	489 000	60 692
Italie	549 692	489 000	60 692
Espagne	358 504	318 922	39 582
Turquie	233 077	207 344	25 733
Pays-Bas	119 338	106 161	13 177
Belgique	98 634	87 746	10 888
Grèce	98 634	87 746	10 888
Portugal	83 538	74 315	9 223
Suède	83 538	74 315	9 223
Pologne	76 988	68 488	8 500
Suisse	53 824	43 229	10 595
Danemark	53 823	47 879	5 944
Norvège	41 889	37 264	4 625
Finlande	41 889	37 264	4 625
Bulgarie	37 491	33 352	4 139
Roumanie	35 963	31 993	3 970
Irlande	28 998	25 797	3 201
Hongrie	26 884	23 916	2 968
Republique tchèque	25 833	22 981	2 852
Luxembourg	20 849	18 547	2 302
Serbie	15 511	13 799	1 712
Croatie	12 831	11 414	1 417
Chypre	11 934	10 617	1 317
République slovaque	11 380	10 123	1 257
Albanie	8 034	7 147	887
Lettonie	7 688	6 840	848
Estonie	7 637	6 794	843
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	7 637	6 794	843
Lituanie	7 556	6 722	834
Slovénie	7 380	6 565	815
Islande	6 089	5 417	672
Malte	6 089	5 417	672
Géorgie	5 928	5 274	654
Bosnie-Herzégovine	5 816	5 174	642
Monténégro	3 952	3 516	436
Moldova	3 294	2 930	364
Saint-Marin	2 921	2 478	443
Liechtenstein	2 921	2 374	547
Saint-Siège	82	58	24
TOTAL 2008	**3 303 450**	**2 933 712**	**369 738**
TOTAL 2007	**3 303 450**	**2 933 712**	**369 738**

Le capital souscrit, appelé, non versé et les réserves à recevoir, se décomposent de la manière suivante :

En milliers d'euros

Membres	Capital	Réserves	Total
Géorgie	327	868	1 195
Monténégro	327	976	1 303
TOTAL	**654**	**1 844**	**2 498**

Le montant du résultat 2008 par titre du capital s'élève à 29,01 euros (28,24 euros pour 2007).

Note L - Marge d'intérêts

Les produits et les charges sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais).

La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur les instruments financiers est comptabilisée en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" (note M).

Les produits et les charges d'intérêt sur les dérivés de couverture de juste valeur sont présentés avec les produits et charges des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques.

En milliers d'euros

	2008	2007
Actifs financiers disponibles à la vente		
Opérations sur titres	123 452	95 278
Dérivés de couverture	7 577	1 388
Sous total	**131 029**	**96 666**
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle		
Prêts (à l'exclusion de l'interbancaire)	595 308	519 323
Autres créances	82 960	70 713
Dérivés de couverture	(5 003)	(15 973)
Sous total	**673 265**	**574 063**
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Opérations sur titres	92 554	92 243
Sous total	**92 554**	**92 243**
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		
Emprunts	(10)	(561)
Comptes rémunérés	(8 579)	(6 387)
Dérivés de couverture		(738)
Sous total	**(8 589)**	**(7 686)**
Dettes représentées par un titre		
Émissions	(684 810)	(651 381)
Dérivés de couverture	(82 369)	16 033
Sous total	**(767 179)**	**(635 348)**
Autres intérêts et charges assimilés	(3 098)	(2 762)
Marge d'intérêts	**117 982**	**117 176**

Les intérêts sur prêts se rattachant à l'exercice se répartissent de la manière suivante :

En milliers d'euros

Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	2008	2007
Espagne	106 282	95 990
Italie	59 576	56 618
France	54 429	44 969
Allemagne	45 623	40 184
Pologne	44 375	35 213
Turquie	37 329	38 296
Hongrie	35 603	28 230
Finlande	34 218	28 773
Portugal	24 590	21 188
Chypre	24 252	21 161
Grèce	21 421	23 843
Roumanie	18 260	14 333
Danemark	16 205	11 908
Suède	11 787	7 172
Croatie	8 459	8 236
Belgique	7 233	8 943
Norvège	6 758	6 909
Lettonie	6 304	3 369
Islande	6 140	2 980
Malte	4 794	4 856
Bulgarie	3 813	3 660
Slovénie	3 728	3 070
Bosnie-Herzégovine	3 031	592
Irlande	2 198	1 864
République slovaque	1 660	1 642
Serbie	1 566	1 012
Lituanie	1 430	1 159
République tchèque	1 313	897
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	1 195	1 039
Albanie	1 108	607
Estonie	335	391
Moldova	206	116
Saint-Marin	87	103
Total	**595 308**	**519 323**

Note M - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Les gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers à l'exception des produits et charges d'intérêts présentés dans la "Marge d'intérêts" (note L).

En milliers d'euros

	2008	2007
Résultat net sur instruments de couverture de juste valeur	772 274	265 889
Réévaluation des éléments couverts attribuable aux risques couverts	(773 234)	(265 889)
Résultat sur instruments financiers dérivés (*)	10 092	5 714
Réévaluation des positions de change	683	(205)
Total	**9 815**	**5 509**

** Résultat lié aux instruments financiers dérivés de couverture de la CEB dont la relation de couverture n'est pas admise par la norme IAS 39*

Note N - Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

En milliers d'euros

	2008	2007
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs disponibles à la vente	(684)	2
Dividendes reçus	58	50
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (1)		623
Total	**(626)**	**675**

(1) En 2007, conformément à la décision du Comité des Risques de la Banque, une ligne de titres détenus jusqu'à l'échéance a été cédée avant l'échéance. La baisse significative de la notation interne du risque de crédit d'une part, et le pourcentage non significatif de ce titre dans l'ensemble du portefeuille d'autre part, ont amené la CEB à procéder à la cession de cette ligne de titres.

Note O - Commissions nettes

Les commissions nettes se décomposent comme suit :

En milliers d'euros

	2008	2007
Produits bancaires divers	266	201
Frais bancaires	(684)	(699)
Commissions nettes	**(418)**	**(498)**

Note P - Charges générales d'exploitation

En milliers d'euros

	2008	2007
Charges de personnel		
Salaires et traitements	15 301	14 892
Charges sociales et de pension	4 290	4 843
Autres charges générales d'exploitation	8 802	8 249
Total	**28 393**	**27 984**

Au 31 décembre 2008, l'effectif de la Banque comptait : 4 hors cadres élus (Gouverneur, Vice-Gouverneur Délégué et Vice-Gouverneurs) et 142 agents permanents. Au 31 décembre 2007 : 4 hors cadres élus (Gouverneur, Vice-Gouverneur Délégué et Vice-Gouverneurs) et 138 agents permanents.

Note Q - Coût du risque

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité de la Banque.

En milliers d'euros

Coût du risque de l'exercice	2008	2007
Dotations nettes aux dépréciations	909	
Récupérations sur créances amorties		
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations		
Total du coût du risque de l'exercice	**909**	

En milliers d'euros

Coût du risque de l'exercice par nature d'actifs	2008	2007
Prêts et créances sur les établissements de crédit	909	
Prêts et créances sur la clientèle		
Actifs financiers disponibles à la vente		
Autres actifs		
Engagements par signature et divers		
Total du coût du risque de l'exercice	**909**	

En milliers d'euros

Dépréciations constituées au titre du risque de crédit	2008	2007
Total des dépréciations en début d'excercice		
Dotations nettes aux dépréciations	909	
Utilisation de dépréciations		
Total des dépréciations en fin de l'exercice	**909**	

Note R - Evénements postérieurs à la date de l'arrêté des comptes

Aucun événement important postérieur à la date de l'arrêté des comptes par le Gouverneur le 24 février 2009 et appelant des mentions complémentaires ou un ajustement aux présents états financiers n'est intervenu.

Rapport de l'Audit externe

PRICEWATERHOUSECOOPERS

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone 01 56 57 58 59
Fax 01 56 57 58 60

RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux Membres du Conseil d'Administration et du Conseil de Direction
Banque de Développement du Conseil de l'Europe
55, Avenue Kléber
75116 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil de Direction, nous avons audité les états financiers de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces états financiers comprennent le bilan, le compte de résultat, l'état de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et les notes annexes incluant un résumé des principales méthodes comptables ainsi que des notes explicatives.

Le Gouverneur est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France • Strasbourg - Alsace • Lille - Nord Pas de Calais • Lorraine • Lyon - Rhônes Alpes • Provence - Côte d'Azur - Corse • Pays de Loire • Rouen - Normandie • Toulouse - Midi Pyrénées.
Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Bureaux : Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Mulhouse, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Poitiers, Rennes, Rouen, Sophia Antipolis, Strasbourg, Toulouse.
Société Anonyme au capital de 2 510 460 €. RCS Nanterre B 672 006 483 - code APE 741 C - TVA n° FR 76 672 006 483
Siret 672 006 483 00362 - Siège social : 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine cedex.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures visant à recueillir des éléments probants relatifs aux montants et informations fournies dans les états financiers. Le choix de ces procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir les procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues ainsi que le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Gouverneur, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe au 31 décembre 2008, ainsi que de la performance financière de ses opérations et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Neuilly-sur-Seine, le 25 février 2009

PricewaterhouseCoopers Audit

Dominique Paul

Rapport du Comité de surveillance sur le bilan et le compte de résultat ainsi que sur les Notes annexes aux États financiers pour 2008

Conformément au mandat qui lui a été donné en vertu de l'Article XII du Statut de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe et à l'Article I de son Règlement Intérieur, le Comité de surveillance s'est réuni à plusieurs reprises à Paris en 2008, ainsi que du 23 au 26 février 2009, pour examiner le bilan et le compte de résultat de la CEB, ainsi que les Notes annexes aux États financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Sur la base de la Résolution 343 (2002) du Conseil de direction, clarifiée par sa décision prise à sa réunion du 10 décembre 2004, à la suite de la recommandation du Conseil d'administration, et sur la base des conclusions adoptées par le Comité de surveillance les années précédentes, l'Auditeur externe, PricewaterhouseCoopers (Paris) a présenté son rapport et donné, en tant que de besoin, les détails du déroulement de l'audit.

Le Comité de surveillance a procédé à l'audit de la CEB pour l'exercice 2008 de la manière suivante :

- en consultant le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs, les Directeurs et le Personnel de la Banque concerné
- en examinant les documents comptables de la Banque pour l'exercice 2008, comprenant le bilan au 31 décembre 2008, le compte de résultat et les Notes annexes aux États financiers, qui ont été préparés par le Département de la Comptabilité de la Banque et signés par le Gouverneur le 24 février 2009
- en consultant le Département d'Audit Interne et en examinant ses rapports
- en consultant l'Auditeur externe de la Banque et en examinant son rapport préliminaire et son rapport détaillé pour l'exercice 2008
- en obtenant l'opinion signée par l'Auditeur externe le 25 février 2009
- en obtenant l'ensemble des documents, renseignements et explications utiles qu'il a estimés nécessaires. Ceux-ci ont été volontiers communiqués par le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs, l'Auditeur interne, les Directeurs et le personnel concerné.

Le Comité de surveillance certifie, sur la base des renseignements mis à sa disposition et dans toute la mesure où il a pu s'en assurer, que le bilan et le compte de résultat de la CEB, y compris les Notes annexes aux États financiers, concordent avec les écritures et autres pièces comptables et reflètent fidèlement et honnêtement, dans tous les aspects matériels, l'état des opérations de la CEB au 31 décembre 2008, le résultat de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice écoulé, en conformité avec les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) édictées par l'Union européenne.

Paris, le 26 février 2009

Aunus SALMI
Nicola CECCAROLI
Horia Ion NEAMTU

Extrait du procès-verbal de la 257e réunion du Conseil d'administration de la CEB

Résolution 1517 (2009) **CA/PV 257 (2009)**

Paris, le 12 mars 2009

Le Conseil d'administration

Vu l'article XI, section 2 du Statut de la Banque

Vu le bilan, le compte de résultat et les Notes annexes aux États financiers au 31 décembre 2008

Ayant pris acte du rapport de l'audit externe au 25 février 2009

Ayant pris acte du rapport du Comité de surveillance au 26 février 2009

Ayant pris acte de la Note du Gouverneur du 16 février 2009

1. recommande au Conseil de direction d'approuver le bilan, le compte de résultat et les Notes annexes aux États financiers au 31 décembre 2008

2. donne quitus au Gouverneur de sa gestion financière pour l'exercice 2008

3. décide d'affecter l'intégralité du bénéfice net de l'exercice 2008 (+ € 95 827 018) à la Réserve générale

4. recommande au Conseil de direction d'approuver le point 3 ci-dessus.

Extrait du procès-verbal de la 191e réunion du Conseil de direction de la CEB

Résolution 375 (2009) **CD/PV 191 (2009)**

Paris, le 6 avril 2009

Le Conseil de direction

Vu l'article IX, section 3, chiffre 1, litt. e du Statut de la Banque

Vu le bilan et le compte de résultat ainsi que les Notes annexes aux États financiers au 31 décembre 2008

Vu la certification de l'auditeur externe du 25 février 2009

Vu les rapports des organes statutaires de la Banque, à savoir :

- le rapport du Gouverneur pour l'exercice 2008
- le rapport du Comité de surveillance du 26 février 2009

Vu la Résolution 1517 (2009) du Conseil d'administration

Ayant entendu le Comité de surveillance

Décide :

- d'approuver le rapport annuel, le bilan, les comptes et le bilan général de la Banque pour 2008
- de donner quitus au Conseil d'administration pour l'année 2008 et
- d'entériner le paragraphe 3 de la Résolution 1517 (2009) du Conseil d'administration du 12 mars 2009 par lequel le Conseil d'administration a affecté le bénéfice net de 2008 de € 95 827 018 à la Réserve générale.

Bilan au 31 décembre 2008 après affectation du résultat

En milliers d'euros

Actif	31/12/2008	31/12/2007
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	194 275	185 983
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	289 582	182 180
Instruments dérivés de couverture	1 693 822	1 003 008
Actifs financiers disponibles à la vente	2 628 227	2 262 071
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle		
Prêts	12 601 277	12 114 377
Autres créances	1 979 204	746 850
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 975 983	1 969 611
Immobilisations corporelles et incorporelles	31 738	30 460
Comptes de régularisation et actifs divers	8 932	14 405
Total de l'actif	**21 403 040**	**18 508 945**

Passif		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 515 544	2 761 104
Instruments dérivés de couverture	434 793	436 552
Dettes envers la clientèle	73 281	52 264
Dettes représentées par un titre	16 171 014	13 263 780
Comptes de régularisation et passifs divers	277 269	32 642
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	78 684	80 464
Provisions pour risques et charges	67 726	61 454
Total dettes	**19 618 311**	**16 688 260**
Capital		
Souscrit	3 303 450	3 303 450
Non appelé	(2 933 712)	(2 933 712)
Appelé	369 738	369 738
Réserve générale	1 585 587	1 489 760
Gains ou pertes latents ou différés	(170 596)	(38 813)
Total capitaux propres	**1 784 729**	**1 820 685**
Total du passif	**21 403 040**	**18 508 945**